DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LALANDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/5 000°

PRESCRIPTION DU PLU : DEBAT SUR LE PADD : ARRET DU PLU : ENQUETE PUBLIQUE : APPROBATION DU PLU :	4

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Etienne BADIANE
9, avenue Maurice Bourges Maunoury
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr

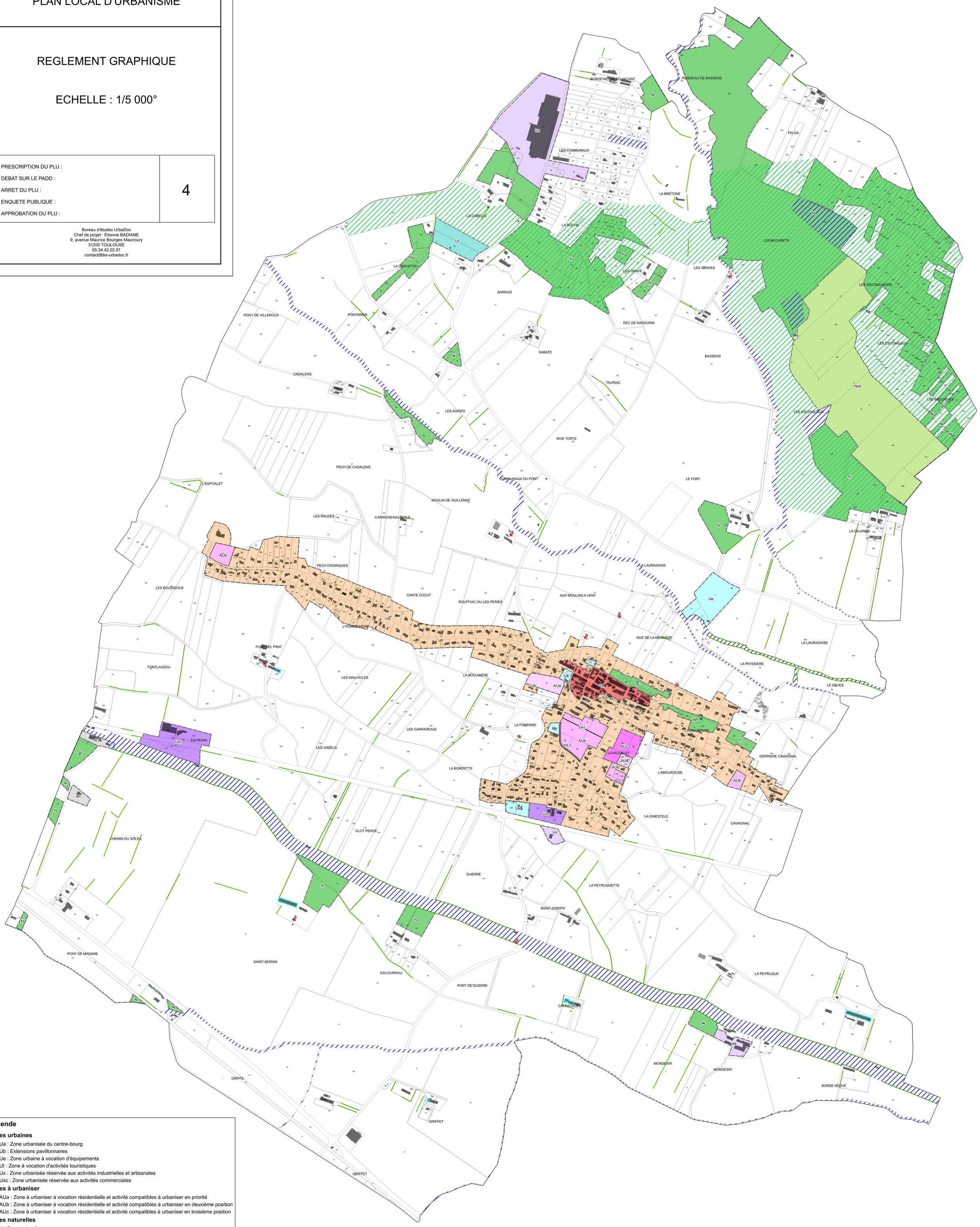

Légende

Zones urbaines

- Ua : Zone urbanisée du centre-bourg
- Ub : Extensions pavillonnaires
- Ue : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Ut : Zone à vocation d'activités touristiques
- Ux : Zone urbanisée réservée aux activités industrielles et artisanales
- Uxc : Zone urbanisée réservée aux activités commerciales

Zones à urbaniser

- AUa : Zone à urbaniser à vocation résidentielle et activité compatibles à urbaniser en priorité
- AUb : Zone à urbaniser à vocation résidentielle et activité compatibles à urbaniser en deuxième position
- AUc : Zone à urbaniser à vocation résidentielle et activité compatibles à urbaniser en troisième position

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Nph : Zone naturelle à vocation photovoltaique

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- A1 : STECAL

Eléments de la trame verte et bleue

- Trame bleue
- Trame verte
- Haie ou alignement d'arbres

Autres légendes

- Dents creuses
- Potentiels de restructuration
- Emplacement réservé
- Bâti susceptible de changer de destination
- Elément de petit patrimoine

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie approximative
ER 1	Espace destiné à l'assainissement collectif	Commune	313 m²
ER 2	Élargissement de la voirie	Commune	978 m²

URBADOC